



## Servitude travaux + mur soutènement

Par **anne435**, le **31/01/2021** à **16:35**

Bonjour,

Nous avons fait construire en même temps que notre voisin, sur notre acte notarié nous lui avons laissé une servitude en tréfond uniquement enterré, une date de fin de travaux a même été notifiée sur cet acte. Cependant à ce jour, notre voisin a fait toutes ses servitudes sauf les gaines PTT, du coup j'ai 3 grosses gaines vertes qui sortent sur mon terrain. Puis je forcé mon voisin à finir les travaux prévus ? De plus, nous voulons cloturer et, à cause de ses gaines, nous ne pouvons pas.

Et l'autre question est : de l'autre coté du terrain, il a crée son entrée qui est en pente, mon terrain est en contrebas et toute sa terre s'écroule chez moi. Puis je le forcer à faire un mur de soutènement ? Surtout qu'il l'avait notifié sur son permis de construire et nous nous avons noté un grillage de notre coté.

Merci de vos réponses par avances.

Par **Bibi\_retour**, le **03/02/2021** à **11:11**

Bonjour,

1- Qu'en dit votre notaire ?

2- Votre voisin n'a donc pas mis en oeuvre la totalité de son permis de construire. A-t-il déposé la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux ? Si oui l'autorité

devrait la contester en toute logique.